

La Lettre du Maire

www.ville-lalondelesmaures.fr

INONDATIONS DE JANVIER ET NOVEMBRE 2014

Projet d'aménagement pour lutter contre les crues et les inondations du Pansard et du Maravenne

Concertation de la population du 13/09/2017 au 20/10/2017 (38 jours)

Madame, Monsieur,

La commune de La Londe-les-Maures a été frappée en janvier et novembre 2014 par des crues et des inondations du Pansard et du Maravenne. Deux arrêtés de catastrophe naturelle ont été pris le 31/01/2014 et le 03/12/2014.

Une série d'études (hydrologiques, hydrauliques, topographiques, environnementales, géotechniques, paysagères, maritimes...) a été commandée afin de définir un projet d'aménagement pour lutter contre les inondations.

Ce projet consiste notamment à :

- recalibrer et conforter les berges du Pansard et du Maravenne ;
- créer au niveau du pont blanc un déversoir afin de diriger le surplus des eaux du Pansard vers la plaine du Bastidon (nouvelle zone d'expansion de crue) ;
- réaliser des digues de protection pour les habitations ;
- créer un canal de délestage du Maravenne avec un exutoire en mer (quartier des Bormettes) ;
- reprendre les ponts et passages à gué ;

L'intégralité du programme permettra de faire face à une crue similaire à celle de janvier 2014 qui est désormais la crue historique de référence sur la commune.

Le coût total des travaux est de l'ordre de 15 930 000 euros HT.

Je souhaite à présent recueillir votre avis sur ce projet.

**Une phase de concertation aura lieu du MERCREDI 13 SEPTEMBRE
au VENDREDI 20 OCTOBRE 2017.**

Elle débutera par **une réunion publique d'informations le MERCREDI 13 SEPTEMBRE 2017 à 18h à la salle Yann Piat**, afin de vous exposer en totalité et de façon détaillé ce programme d'aménagement.

Un registre de concertation, et un dossier complet du projet seront à votre disposition en mairie annexe au Service Urbanisme du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h afin de recueillir vos observations.

Pour celles et ceux qui ne pourraient pas se rendre en mairie, les pièces seront consultables et téléchargeables sur le site internet de la commune à l'adresse suivante :
<http://www.ville-lalondelesmaures.fr/concertation-projet-contre-inondation>.

Vous pourrez vous exprimer, durant toute la concertation :

▪ **par courrier** en le transmettant à : M. le Maire, direction de l'urbanisme, concertation projet contre les inondations, BP 62, 83250 La Londe-les-Maures ;

▪ **par mail** en écrivant à l'adresse suivante :
concertation-projet-contre-inondations@lalondelesmaures.fr

Une fois, la concertation terminée, un bilan de concertation sera dressé et présenté en Conseil Municipal.

Comptant sur votre participation, nous sommes mon équipe municipale et moi-même, ainsi que la direction de l'urbanisme à votre disposition pour toutes informations complémentaires.

Votre Maire,
François de Canson